

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale ModelSep

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Auxiliaires pour la technique dentaire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise HPdent GmbH  
Erwin-Dietrich-Straße 5  
78244 Gottmadingen  
+49 7731 38 11 044  
+49 7731 31 97 123  
info@hpdent.com

Service responsable Heures d'ouverture : +49 7731 38 11 11 044 Heures d'ouverture :  
Lun – jeu de 08.30 à 17.30 / vendredi de 08.30 à 16.00.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Eye Irrit. 2  
Effet narcotique Catégorie 3  
Flam. Liq. 2

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS05



GHS08



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Valeurs H

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373: Kann die Organe schädigen bei längerer oder wiederholter Exposition

Valeurs P

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241: Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/d'éclairage/ ...) antidéflagrant.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ ... en cas de malaise.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

P264: Se laver ... soigneusement après manipulation.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405: Garder sous clef.

**2.3 Autres dangers**

Risque pour la santé

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Berufsübliche Hygienemaßnahmen einhalten.

Wiederholter Kontakt kann zu spröder oder rissiger Haut führen.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
Solvant naphtha (petro-leum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	No. CAS : 64742-89-8 No.-CE : 265-192-2		env. 34.0 - 45.0 %
propan-2-ol; alcool iso-propylique; isopropanol	No. CAS : 67-63-0 No.-CE : 200-661-7 No.-Index : 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	env. 25.0 - 35.0 %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. en cas d'accident ou de malaise aller immédiatement chercher un médecin (si possible lui montrer l'étiquette du produit).
En cas de contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes.
En cas d'ingestion	NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO2), mousse résistante à l'alcool, Extincteur à sec
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Protection respiratoire à haute concentration.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter de renverser le produit. Von Zündquellen fernhalten.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Absorber avec un essuie-tout ou permettre l'évaporation dans la zone couverte. Rincer la zone avec de l'eau.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions

Von Zündquellen fernhalten. Behälter dicht verschlossen halten.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Température de stockage recommandée

bei Raumtemperatur

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Allemagne					
Valeur / ppm	Valeur / mg./m <sup>3</sup>	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
200	500	2(II)	*1)	01/06	TRGS 900

\*1): Commission d'enquête sur les dangers pour la santé des composés chimiques dans le milieu de la recherche. Un risque d'effets tératogènes ne doit pas craindre lorsque la limite d'exposition professionnelle et la valeur limite biologique (BGW).

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

Allemagne					
Allemagne	Paramètre	Matériau d'analyse	Date de prélèvement d'échantillons	Date d'émission	Source
25 mg/l	Aceton	B	b	11/2012 DFG	TRGS 903
25 mg/l	Aceton	U	b	11/2012 DFG	TRGS 903

Danemark		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
200	490	Bekendtgørelse om ændring af bekendtgørelse om grænseværdier for ...

Norvège		
Valeur / ppm	Valeur / mg./m3	Source
100	245	Veiledning om administrative normer for forurensning i arbeidsatmosfæ...

Suède						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Date d'émission	Notent	Source
150	350	250	600	1989	V	HYGIENISKA GRÄNSVÄRDEN OCH ÅTGÄRDER MOT LUFTFÖRORENINGAR 2011:18

Finlande				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Source
200	500	250	620	HTTP-arvot 2012:5 HAITALLISIKSI TUNNETUT PITOISUUDET

Pologne		
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / mg/m3	Source
900	1200	ROZPORZADZENIE MINISTRA PRACY I POLITYKI SPOLECZNEJ1) z dnia 16 czerw...

Autriche								
Domaine de validité	Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Durée	Fréquence par équipe	Remarque	Source
MAK	200	500	800	2000	15(Miw)	4x		Stoffliste (MAK-

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

								Werte und TRK-Werte 2012)
MAK	200	500	800	2000	30(Miw)	4x	*1)	Stoffliste (MAK-Werte und TRK-Werte 2012)

\*1): valeur à court terme pour les grandes pièces moulées (valable jusqu'au 31.12.2013)

Suisse						
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Notations	Toxicité critique	Source
200	500	400	1000	B SSC	Yeux & VRS SNC Foie	SUVA Suisse 2017

Etats-Unis (ACGIH)				
Valeur limite à courte terme	Valeur de longue durée	Base	Remarque	Source
400 ppm	200 ppm	Irritation, CNS	Not classifiable as a Human Carcinogen	ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances 2008

Espagne					
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Source
200	500	400	1000	VLB, s	Límites de exposición profesional para Agentes Químicos 2014

France					
Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
400	980	84	66	1982	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

Belgique				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source
200	500	400	1 000	Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents ...

Grande-Bretagne				
Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

400	999	500	1250	EH40/2005 Workplace exposure limits (2011)
-----	-----	-----	------	--

République tchèque			
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Source
500	1000	I	NARÍZENÍ VLÁDY ze dne 12.prosince 2007 kterym se stanoví podmínky oc...

L'Irlande			
Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / ppm	Remarque	Source
200	400	Sk	Code of Practice for the Safety Health and Welfare at Work (2011)

Hongrie				
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Notent	Remarque	Source
500	2000	b, i	II.1.	25/2000. (IX. 30.) EüM-SzCsM együttes rendelet a munkahelyek kémiai b...

Estonie				
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Source
350	150	600	250	Töökeskkonna keemiliste ohutegurite piirnormid 11.10.2007 nr 223 (RT ...

Slovénie				
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à long terme / ppm	Valeur Limite Plafond	Remarque	Source
500	200	4	Y, BAT	77

Lituanie				
Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à long terme / ppm	Source
350	150	600	250	36

Bulgarie			
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source	
980	1225	81	

La Lettonie		
Valeur à long terme / mg/m <sup>3</sup>	Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

350	600	78
-----	-----	----

La Roumanie				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
200	81	500	203	79

	Paramètre	Date de prélèvement d'échantillons	Source
50 mg/l	L'acétone dans l'urine	End of shift	79

Grèce				
Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Source
980	400	1225	500	80

PNEC	Groupe	Voie d'exposition	Remarque	Source
140,9 mg/l		PNEC eaux, eau douce		données de l'entreprise
140,9 mg/l		PNEC eaux, eau de mer		données de l'entreprise
552 mg/kg		PNEC sédiment, eau douce		données de l'entreprise
552 mg/kg		PNEC sédiment, eau de mer		données de l'entreprise
28 mg/kg		PNEC terre		données de l'entreprise
2251 mg/l		PNEC station d'épuration (STP)		données de l'entreprise
140,9 mg/l		PNEC Environnement, eau, à court terme (usage unique):		données de l'entreprise
	DNEL Consommateur	DNEL Homme, dermique, à long terme (répété):	(1 d)	données de l'entreprise
	DNEL Consommateur	DNEL Homme, par voie orale, à long terme (répété):	(1 d)	données de l'entreprise

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

	DNEL salarié	DNEL Homme, dermique, à long terme (répété):	(1 d)	données de l'entreprise
--	--------------	--	-------	-------------------------

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Protection respiratoire à haute concentration.
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Matière appropriée	NBR (Nitrilkautschuk)
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection adaptées.
Protection de la peau et du corps	Respecter les mesures normales d'hygiène professionnelle.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	Petroleum
pH (min)	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	85 °C
Point d'éclair [°C]	7x2 °C (TCC)
Inflammabilité (solide, gaz)	Entzündbar
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	2,0
Valeur limite supérieure	12,7
Densité relative	0,83 g/ml @ 20 °C
Solubilité	insoluble
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	<2500 cP @ 23 °C
Viscosité cinématique [mm²/s]	>700 mm²/s @ 23 °C

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.
--------------------	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Von Hitzequellen, Funken und offenen Flammen fernhalten.

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone, Hydrocarbures

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale [mg/kg]

##### Composants dangereux

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
>5.000	Souris	DL50	Non applicable	données de l'entreprise

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
DL50 4570-5840 mg/kg	OCDE 401	Rat	données de l'entreprise

#### Toxicité dermale [mg/kg]

##### Composants dangereux

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
3.000	Lapin	DL50	Toxicité aiguë Catégorie 5	données de l'entreprise

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
DL50 13900 mg/kg	OCDE 402	Lapin	données de l'entreprise

#### Toxicité par inhalation [mg/l]

##### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Source
CL50 30 mg/l/4h	Rat	données de l'entreprise

#### LC50 Inhalation 4h pour les gaz [ppmV]

##### Composants dangereux

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

**Solvant naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)**

Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

## LC50 Inhalation 4h pour les vapeurs [mg/l]

### Composants dangereux

**Solvant naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)**

Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

## LC50 Inhalation 4h pour la poussière et la brume [mg/l]

### Composants dangereux

**Solvant naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)**

Notent	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

## Irritation oculaire

### Composants dangereux

**propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol**

Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Source
Eye Irrit. 2	OCDE 405	Lapin	données de l'entreprise

## Irritation respiratoires

### Composants dangereux

**propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol**

Valeur	Source
OCDE 406; non sensibilisant.	données de l'entreprise

## Effets cancérogènes

### Composants dangereux

**propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol**

Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
Salmonella typhimurium.	négatif.	données de l'entreprise

## Mutagenèse

### Composants dangereux

**propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol**

Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
Cochon d'Inde	négatif.	données de l'entreprise

## Toxicité pour la reproduction

### Composants dangereux

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Remarque	Source
négatif.	données de l'entreprise

## Effet caustique

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Source
non irritant.	OCDE 404	Lapin	données de l'entreprise

## Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Organes concernés	Source
foie	données de l'entreprise

## Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Valeur	Voie d'exposition	Source
NOAEL(C): 900 mg/kg; Rat; OCDE 408	par voie orale	données de l'entreprise

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson [mg/l]

##### Composants dangereux

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
Remarque	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
CL50 >100 mg/l	Leuciscus idus (année dorée)	96h	Persistance et dégradabilité: 99,9 %; OECD 303A	données de l'entreprise

#### Toxicité pour les daphnies [mg/l]

##### Composants dangereux

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)	
---	--

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

Remarque	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
EC50: 2285 mg/l	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48h	données de l'entreprise

## Toxicité pour les algues [mg/l]

### Composants dangereux

Solvent naphtha (petroleum), light aliph., not classified as carcinogenic (H350) and not classified as mutagenic (H340) and not classified as toxic for reproduction (H361fd)				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
4700	Selenastrum capricornutum	72 h	ErC50:	données de l'entreprise

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Remarque	Source
EC50: >100 mg/l	Desmodesmus subspicatus	72h	*1)	données de l'entreprise

\*1): Persistence et dégradabilité: 21 d; 95 %; OECD 301E

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Bioaccumulation

#### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Valeur	Mobilité	Remarque	Source
Log Pow	0,05	OCDE 107	données de l'entreprise

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Mobilité

#### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Mobilité	Source
terre: Koc; 1,1; Obtention des données par avis d'un expert	données de l'entreprise

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

#### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Valeur	Source

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr



Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

données de l'entreprise

## Toxicité pour les bactéries [mg/l]

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Valeur	Critère de test	Source
EC50: >1000 mg/l	Boue activée	données de l'entreprise

## Demande Chimique en Oxygène (DCO)

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
Valeur	Remarque	Source
96 %	*1)	données de l'entreprise

\*1): Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

## Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Valeur	Source
53 %	données de l'entreprise

## Information supplémentaire sur l'écologie

### Composants dangereux

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Valeur	Source
Demande théorique en oxygène (DThO): 2,4 g/g	données de l'entreprise

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination      Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	1993	1993	1993
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.2 Description des marchandises	Flam. Liq.: Entzündbare Flüssigkeiten	Flam. Liq.: Entzündbare Flüssigkeiten	Flam. Liq.: Entzündbare Flüssigkeiten

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : ModelSep

No d'article : 7065/7066

Date de révision : 27.09.2019

Version : 1.1 /fr

Remplace la version du : 27.09.2019

Date d'impression : 27.09.2019

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
Étiquettes	3 - Liquide inflammable 	3 - Liquide inflammable 	3 - Liquide inflammable 
Désignation du produit en anglais	Flam. Liq.: Entzündbare Flüssigkeiten		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		Flam. Liq.: Entzündbare Flüssigkeiten	Flam. Liq.: Entzündbare Flüssigkeiten

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

## SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncé des classes de risque

Flam. Liq.: Liquide inflammable  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.

Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de nos produits et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus nicht ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte neue Material übertragen werden.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.